Le Monde.fr

Les couples homosexuels hommes et femmes ont tous à part égale droit à la gestation pour autrui

LE MONDE | 01.01.2013 à 20h11 • Mis à jour le 02.01.2013 à 07h19 Par François Olivennes, professeur de médecine, gynécologue-obstétricien

Les sorties anti-gestation pour autrui (GPA) sont de plus en plus virulentes et caricaturales. Demander, au nom de la liberté, l'accès à l'assistance médicale à la procréation (AMP : on ne dit plus PMA depuis la loi de bioéthique de 1994) pour les couples d'homosexuelles qui ne peuvent pas procréer entre elles, et dénoncer de manière caricaturale la GPA, en s'opposant au droit à l'enfant pour les homosexuels hommes, est au mieux risible, au pire malhonnête ou plus simplement sectaire. De plus, amalgamer la GPA pour les homosexuels avec celle qui est proposée à des femmes dont l'utérus est absent, détruit ou mal formé est proprement scandaleux.

Oui, il existe une GPA mercantile inacceptable qui bafoue le droit des femmes et les instrumentalise, et cette GPA-là doit être proscrite. Elle n'est cautionnée par aucun des membres du prétendu "lobby pro-GPA", qui est en fait composé de personnes de tous horizons.

Mais il y a aussi une GPA fondée sur l'altruisme entre femmes qui existe depuis la nuit des temps. Cela a d'ailleurs été la conclusion d'un groupe d'experts de l'Académie de médecine (au sein duquel siégeait son ancien président). En effet, ces experts proposaient une autorisation temporaire de la GPA, avec la mise en place de conditions drastiques destinées à éviter les dérives tout à fait condamnables. Ils proposaient une surveillance étroite de la pratique et des études scientifiques pour répondre aux questions qui se posent, tant pour les femmes impliquées que pour les enfants, et vérifier ainsi si la GPA peut être réalisée de manière éthique.

Le vote négatif des membres de l'Académie a rejeté cette proposition, tout comme les députés lors de la dernière révision des lois de bioéthique. Nier l'existence d'une GPA respectant le droit des femmes relève d'une cécité ou d'une obstination subjective irréaliste.

Mettre dans le même panier la GPA pour un couple hétérosexuel ou homosexuel est aberrant. Savoir si la GPA est possible et souhaitable pour un couple d'hommes est une vraie question. On peut être favorable à la GPA comme véritable technique d'AMP pour les indications médicales féminines et se montrer plus circonspect pour son indication comme mode de procréation des couples d'homosexuels.

QUESTIONS QUI FÂCHENT

Il ne sera de toute façon pas possible de débattre de l'accès des homosexuels hommes ou femmes à l'AMP sans aborder les questions qui fâchent : l'anonymat des donneurs, qui pourrait être préjudiciable au bien-être des futurs enfants ; les conditions de couple que devront remplir les femmes demandeuses ; la possibilité d'utilisation d'un donneur connu - aujourd'hui interdite - aux couples hétérosexuels. Les aspects symboliques de la filiation et le projet inquiétant du livret de famille doivent également être pris en compte, car un enfant ne peut pas avoir pour parents biologiques deux individus du même sexe.

Enfin, il faut réaffirmer l'égalité des droits entre les homosexuels hommes et femmes, et donc de la GPA, n'en déplaise à M^{mes} Breton, Favier et Roudy (*Le Monde* du 26 décembre). Les enjeux de l'AMP pour les homosexuels hommes ou femmes sont immenses. Il faut en débattre car, chaque jour, de nombreux couples homosexuels, hommes ou femmes, ont recours à l'AMP à l'étranger, sans aucun encadrement et avec des coûts importants. Une hypocrisie que l'on retrouve aussi pour les couples hétérosexuels qui vont à l'étranger bénéficier de pratiques interdites ou dont il est très difficile de bénéficier dans notre pays, comme la GPA ou le don d'ovocyte.

François Olivennes, professeur de médecine, gynécologue-obstétricien